

**Rapport de minorité au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de M. Fabien Richard
membre de la commission chargée de l'étude du postulat demandant l'installation d'une
vidéosurveillance sur la place et dans les environs de la gare CFF et si nécessaire dans
d'autres endroits de la ville d'Yverdon.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Suite aux discussions et à la position de la commission de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité, j'ai décidé de rédiger un rapport de minorité conformément à l'article 49 de notre règlement.

Je ne peux pas cautionner la décision de la majorité de cette commission car il s'agit de la sécurité des Yverdonnois, une question bien trop importante ! Les opposants avancent des arguments n'étant pas très convaincants, preuve de leur mauvaise volonté d'appréhender la sécurité de nos concitoyennes, concitoyens. Dans ce cas, il est de mon devoir d'informer le Conseil communal, comme je l'ai déjà fait lors de la séance du conseil communale du 3 mai 2007, et la population des avantages d'une installation d'une vidéosurveillance.

- Identifier les auteurs de déprédations
- Préventions 24/24
- Diminuer le nombre de délits
- Rassurer les passants et commerçants
- Eloigner toute une population qui importune, parfois, les chalands
- Enrayer le trafic de drogues.

De plus, un rapport de police établi le 22 septembre 2006 à l'attention de la municipalité ne s'oppose pas à la vidéosurveillance. La conclusion est claire, je cite : "La Police municipale est favorable à un système de vidéosurveillance. Elle souhaiterait que hormis le Centre sportif des Iles, la place Pestalozzi ainsi que la place de la Gare soient équipées de tels moyens. Ils permettent de prévenir, dissuader, rassurer, identifier, sanctionner. Ils ne remplaceront jamais le policier, mais ils sont un moyen technique mis à la disposition de la police".

Il est bon de rappeler que même si le terrain appartient à la Confédération et à la commune évidemment, rien ne s'oppose à une telle solution. L'on sent l'exécutif réticent à cette idée en disant qu'il faut attendre un an pour dresser le bilan du projet RailFair, mais celui-ci ne remplit pas les tâches que les caméras font. Le projet Railfair est seulement un programme d'encadrement, comme les éducateurs de rue. Maintenant, nous devons réagir ! Donnons à notre police de vrais moyens adéquats pour qu'elle puisse être le plus efficace possible.

Certains pensent que la place de la Gare est un lieu d'échanges culturels. Celle-ci sert pour les usagers, gens qui attendent des proches ou bien qui vont dans les commerces (La Poste, Boulangerie) et non pas pour la squatter ou faire du vandalisme ! Celle-ci, est l'image de la Ville, donc il faut montrer aux visiteurs une image rassurante et non pas négative.

Concernant la protection des données des personnes, les images vidéo sont cryptées et regardées seulement lorsqu'il y en a besoin. De plus, nous pouvons mettre un système de contrôle en place afin d'éviter des abus dont certaines formations ont si peur.

Les personnes qui craignent la vidéosurveillance sont éventuellement celles qui ont peut-être des choses à se reprocher. De plus, la plupart des personnes ne pensent même pas qu'elles sont filmées.

Par exemple, comme quand vous allez chercher de l'argent au Bancomat ou lors de vos achats en magasin. Le rapport stipule qu'on estime à environ 40'000 le nombre de surveillances installées dans les lieux publics en Suisse. Les expériences en France et Grande-Bretagne sont toutes favorables. Il est bon de rappeler que les bases légales sont les suivantes :

Loi fédérale sur la protection des données serait applicable
La vidéosurveillance est autorisée dans les lieux privés, parkings etc.. ;
La police a le droit de filmer selon des critères stricts.

De plus en 2008, une loi cantonale entrera certainement en vigueur sur l'usage des données, mais pas sur l'installation elle-même.

Ce soir, je vous donne la direction à suivre si vous désirez plus de sécurité pour les habitants d'Yverdon-les-Bains et ses visiteurs. Selon la tournure des événements, il y a d'autres droits afin de défendre les habitants soucieux de leur sécurité ainsi que de la réputation d'Yverdon-les-Bains.

Ça suffit que l'image d'Yverdon-les-Bains soit écornée tous les jours dans une certaine presse. Nous voulons vivre tranquille dans notre ville, alors prenons les dispositions qui s'imposent.

Conclusion :

Je vous demande d'accepter de renvoyer ce postulat à la municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 6 août 2007

F. Richard